

Environnement

Nos poubelles valent de l'or

Plus une société est évoluée, moins elle produit de déchets. Par ailleurs, le coût du traitement de nos poubelles devrait s'envoler dans les années à venir. De quoi inciter les collectivités à multiplier les initiatives afin de limiter les volumes de déchets à traiter et à les valoriser encore davantage.

Cinea 84 (Collectif indépendant non à l'enfouissement de l'amiante), FNE 84 (France nature environnement) et l'association des Maires de Vaucluse (AMV) viennent d'organiser une journée d'information sur la gestion des déchets. Cette rencontre, qui s'est tenue au Centre culturel des Augustins à Pernes-Les-Fontaines, a débuté par une présentation de la mise en œuvre de la tarification incitative par David Soto en charge du service déchets à la Communauté de communes le Minervois dans l'Hérault.

Le principe ? Faire payer l'utilisateur en fonction du volume que ce dernier produit.

« Il s'agit d'être plus juste, sur le principe du pollueur payeur, explique David Soto, car aujourd'hui la TEOM (Taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères) est uniquement basée sur la taxe foncière bâtie et cela quel que soit le volume de déchets que vous produisez. »

La Communauté de communes le Minervois a donc décidé de passer d'une taxe à une redevance sur le volume en faisant payer les sacs poubelles supplémentaires. Le but étant d'inciter au tri. Dès 2014, l'intercommunalité a donc expérimenté le procédé et a enregistré une baisse de 30% des déchets dès la première

semaine de collecte. « Les déchets cela n'intéresse personne par contre dès qu'il s'agit de payer... », s'amuse David Soto.

L'intercommunalité a mis en place une redevance de 135€, qui comprend la distribution de 26 sacs prépayés de 30 litres. Au-delà, il paye le sac supplémentaire 0,80€. Dans le même temps, la collectivité a mis en place 120 points de collecte avec des conteneurs semi-enterrés accessible via un badge d'ouverture individuel. « Nous avons cependant maintenu l'usage des bacs roulants pour les professionnels. Le bac leur appar-

« 30% de déchets en moins dès la première semaine de collecte »

tient désormais, avec l'obligation de l'entretenir, dans le cadre d'un tarif mis en place spécifiquement pour eux. Par ailleurs, nous mettons à disposition des bacs supplémentaires lors d'événements comme les marchés, les mariages, les foires... Le but étant que le dispositif ne soit pas trop contraignant. »

■ **La Com' comme clef du succès**
Pour l'intercommunalité, l'opération représente un investissement de 750 000€, dont la moitié a été subventionnée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et le conseil départemental de l'Hérault. « En même temps, nous avons économisé 100 000€ sur la collecte et le fonctionnement. »

Au final, les OMR (Ordures ménagères résiduelles) ont diminué de 33% sur le territoire du Minervois. Par ailleurs, l'intercommunalité a aussi constaté un phénomène de vases communicants vers les autres modes de collecte.

« Nous avons enregistré des hausses de 25% du tri sélectif et de la fréquentation des déchèteries. Avec la tarification incitative, les gens qui ne triaient pas se sont mis à trier et ce qui n'allait pas à la déchèterie ont commencé à y aller. »

Pour réussir ce passage de la taxe à la redevance, « il est très important de beaucoup communiquer », estime David Soto. Réunions publiques, démonstrations d'utilisation des badges, animations en milieu scolaire, mise en place d'une signalétique vers les conteneurs, information sur les modes de tri, plan d'accès vers les déchèteries... Rien ne doit être négligé.

■ Les principaux obstacles

Le passage de la collecte au « porte à porte » à redevance incitative pose toutefois certains problèmes. « Il faut bien choisir les lieux d'implantations des conteneurs collectifs. Il faut aussi prendre en compte les difficultés de déplacements des personnes âgées ainsi que les nuisances olfactives pendant l'été. Enfin, il ne faut pas sous-estimer le travail d'élaboration des fichiers des redevables. » Jusqu'alors la collecte de la TEOM était assurée par les services des impôts. Maintenant, c'est la Communauté de communes qui l'assure.

« Nous avons récupéré les fichiers TEOM, que nous avons recoupé avec ceux de l'Eau notamment, conseille David Soto. Cela nous demande l'équivalent d'un temps plein. » En terme de gestion, l'intercommunalité récupère les 8% de frais de gestion des impôts mais table, en compensation, sur une moyenne d'impayés comprise entre 4 et 5%.

■ Et les bio-déchets ?

Toujours lors de cette journée de réflexion sur la prévention et la ges-

tion des déchets, Renaud Piquemal, directeur général des services du syndicat Centre Hérault, est venu évoquer la mise en place de la collecte sélective des bio-déchets dans un département qui est modèle en la matière puisqu'il figure 2^e place nationale.

« Nos poubelles sont constituées de 36% de matières organiques, explique-t-il. L'enjeu est donc de taille. » Le Syndicat a donc mis en place une collecte spécifique, intégrée à celle déjà en place. Le tout dans de petits sacs biodégradables avec une forte fréquence de ramassage. Il y a également du compostage semi-collectif en zone urbaine. « Attention, plus le bac est grand et plus il est rempli, prévient Renaud Piquemal. Par ailleurs, si sa taille est trop importante le risque est qu'il devienne un bac « vert » à végétaux. » Une collecte qui a un effet levier sur les autres déchets (verre, papier, etc.) en amplifiant le geste du tri.

« Il faut penser aux débouchés, car cela ne sert à rien de produire du compost si c'est pour l'enterrer. Nous sommes donc allés voir les futurs utilisateurs pour connaître leurs



BÉDOIN

Faites de la récup'

L'association Linux Ventoux organise collectes et animations autour des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). L'an dernier, cette opération baptisée « Faites de la récup' » a notamment permis de recueillir une soixantaine d'appareils électroniques (PC, écrans, imprimantes...) ainsi qu'une grande quantité de cartouches d'encre et de nombreux câbles.

Environ 15 à 20% du matériel reçu était reconditionnable ou réutilisable en l'état sous un système de logiciel libre type GNU/Linux. Cela a permis à Linux Ventoux de redistribuer gratuitement à des associations ou des personnes aux revenus modestes un 1 PC portable, 5 écrans plats, 3 PC et une tour. Dans le même temps, l'association, qui collecte les DEEE toutes l'année, a enregistré une augmentation de 50% du matériel déposé entre 2014 et 2015. Le matériel non réutilisable est démantelé, trié et déposé dans les bacs adaptés de la déchetterie de Caromb, soit environ 500 kg sur 2015-2016. Par ailleurs, certains types de plastiques, essentiellement issus d'imprimantes, sont donnés à un Fab lab d'Aix-en-Provence pour broyage, fonte et réutilisation avec des imprimantes 3D. Créée en 2011 à Bédoin, Linux Ventoux intervient dans la lutte contre l'obsolescence programmée et en faveur de la réduction des déchets électroniques.

Samedi 26 novembre. 10h à 17h. EJM (Espace jeunes municipal). Parking du stade de foot. Bédoin. contact@linux-ventoux.org





attentes avant de nous lancer. » Une politique qui a permis de passer de 360 kg de déchets par an par habitants à 200 kg.

■ Le plastique c'est fantastique

Pour les plastiques agricoles, le Vaucluse ne figure pas parmi les bons élèves. Pourtant, il existe à Montoux une structure qui les collecte : Récup'Agri. L'an dernier l'association, créée en 2006 par Michel Montagard, a récupéré plus de 1 000 tonnes contre 200 tonnes à ses débuts. Des plastiques agricoles dont certains ne se dégradent qu'au bout de 450 ans et qui sont aujourd'hui entièrement recyclés par la société Adivalor qui les valorise et les commercialise ensuite sous forme de sacs poubelles, mobiliers urbains et autres isolants pour le bâtiment.

« Les plastiques que nous avons récupérés depuis des années, ont ainsi servi à fabriquer plus de 6 millions de sacs poubelles », annonce Michel Montagard

■ Miracle pour l'amiante ?

Enfin, cette journée d'échange a été marquée par la présentation d'une

nouvelle solution de recyclage des fibres d'amiante développée par le professeur Michel Delmas de l'Ensiac (Ecole nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques) de Toulouse. Une démarche soutenue par le Cinea 84 (Collectif indépendant non à l'enfouissement de l'amiante), qui a vu le jour en 2010 afin de lutter contre un projet d'enfouissement de 400 000 tonnes d'amiante à Pernes. Considéré comme un matériau miracle (inflammable, imputrescible, flexible, résistant à la corrosion et à la plupart des produits chimiques), l'amiante a été utilisée dans tous les domaines depuis un demi-siècle : construction, automobile, aviation, isolation, canalisation, murs anti bruits... A ce jour on compte 25 kilos de fibres d'amiante par habitants sur la planète ! Malheureusement l'utilisation de ce minéral fibreux a aussi débouché sur un désastre sanitaire.

« C'est bien de dire non, mais il faut apporter des solutions », insiste Alain Aubaud, président de Cinea 84, dont la structure ne s'est pas contentée d'empêcher le

projet d'enfouissement de Pernes mais a soutenu le développement de solution de recyclage alternative. C'est dans ce cadre que le professeur Michel Delmas a mis au point un procédé chimique de destruction de l'amiante via une solution aqueuse d'acide chlorhydrique. Une méthode à partir de laquelle la société nordiste Néo-éco est en train de tester un prototype qui permettra de décomposer tous les types d'amiante, hors l'amiante liée, directement sur les chantiers grâce un système de traitement mobile.

Au final, une tonne d'amiante produit 610kg de chlorure de calcium, 200kg de silice amorphe, 70kg de chlorure de magnésium, 52kg d'hydroxyde d'aluminium et 17kg d'hydroxyde de fer. Autant de matière première servant notamment à fabriquer des pneumatiques, des verres optiques spéciaux, des anti-gels routiers inertes, du floculant pour le traitement de l'eau, et même des compléments alimentaires !

« Notre objectif est de transformer ces déchets en produits possédant une valeur marchande », précise Christophe Deboffe, PDG de Néo-éco.

Ainsi, nos ordures seraient plus que des déchets ? Une évidence en fait, puisque 80% de nos poubelles sont réutilisables pour autant que l'on ait réfléchi à ce que l'on en fait.

« Le jour où vous ne verrez plus d'éboueurs dans les rues, nous serons dans le monde de demain », affirme William McDonough, l'éco-architecte qui veut révolutionner la notion de déchet dans le monde. Le Vaucluse a pourtant du chemin à faire en la matière. Le département figure ainsi au 84^e rang des départements français avec près de 440 kilos d'ordures ménagères, contre 357 kg pour la moyenne Hexagonale. En prenant en compte la masse totale des déchets, les effluents ou bien encore les rejets de boue, ce chiffre explose pour atteindre 13,8 tonnes par vauclusien.

« Ce sujet concerne tout le monde car c'est un secteur qui coûte de plus en plus cher », explique Jean-François Lovisollo, président de l'Association des maires de Vaucluse. C'est aussi en plus un domaine complexe où la réglementation évolue presque tous les jours. Par ailleurs, plus on rapproche les solutions de tri, plus cela fonctionne. Mais ensuite, ce sont les riverains qui s'opposent. » Le chemin risque d'être encore long...

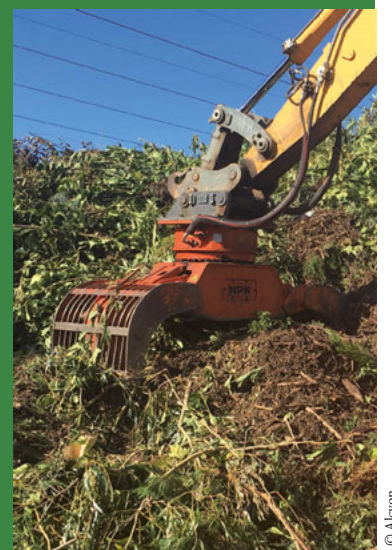
BOLLÈNE

Déchets verts : mode d'emploi avec Alcyon

A l'occasion de l'automne, saison la plus productrice en déchets de végétaux, le centre de valorisation des déchets verts Alcyon de Bollène vient de faire visiter ses installations de compostage. L'enjeu est de taille : chaque année les français, professionnels comme particuliers, produisent plus de 61 millions de tonnes de déchets verts (tontes de pelouses, fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes et de haies, élagage, abattage d'arbre...).

Lorsque l'on sait que 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine et 37 900 km pour une voiture essence on mesure mieux l'enjeu du recyclage des déchets des verts. En France, on estime ainsi qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre avec des dégagements encore plus nocifs quand les végétaux brûlés sont humides. Une pratique encore largement répandue et pourtant interdite depuis 2011.

C'est donc pour répondre à cette problématique que le Centre de valorisation d'Alcyon a vu le jour dans la zone industrielle du Sactar à Bollène. Portée par Yvon Coq, agriculteur qui a créé l'entreprise en 1996, la société Alcyon est dédiée au compostage des déchets verts et des boues d'épuration. Un processus biologique contrôlé qui dure en moyenne huit mois et qui passe par des phases de broyage et de fermentation. Le tout nécessitant un apport en oxygène par ventilateur, un retournement régulier et surtout une grande maîtrise des températures afin d'assurer un compostage optimal.



■ 18 tonnes de compost

En 2015, le site, qui s'étend sur d'environ 37 000 m², a traité 25 000 tonnes de déchets verts (contre 18 000 tonnes l'année précédente), 3 500 tonnes de déchets agro-alimentaires (3 000 t en 2014), pour produire 18 000 tonnes de compost NFU 44-051 (13 000 t en 2014) autant destiné aux professionnels qu'aux particuliers.

Rien n'est ajouté à ce compost intégralement issu de la dégradation de végétaux de manière naturelle. On y trouve principalement trois éléments : l'azote, le phosphore et le potassium. Son utilisation ciblée a des actions bénéfiques sur l'activité physique, biologique et chimique du sol.

Par ailleurs, au fil des années, avec l'émergence de la filière bois énergie, Alcyon s'est ouvert au broyage du bois. Palettes, souches et bois sont ainsi broyées puis envoyées en chaufferies biomasse où ils sont utilisés comme combustibles. L'an dernier, l'entreprise bollénoise a ainsi traité par broyage 6 200 t de palettes, 1 400 tonnes de souches et 2 430 tonnes de bois.

« C'est un secteur d'activité en plein développement, qui demande à ses acteurs d'être constamment en conformité réglementaire avec des exigences qui évoluent rapidement, » explique Cindy Coq, fille du fondateur de la société et qui a rejoint l'entreprise familiale en tant que directrice d'exploitation en 2005.

Aujourd'hui, Alcyon est l'une des premières plateformes de compostage de déchets verts du Sud-Est de la France. Elle emploie 15 collaborateurs, dont cinq ont été embauchés cette année.